

Titre du projet : Projet de renforcement de la résilience des jeunes

Numéro de projet : 107285

Partenaire de mise en œuvre : PNUD

Date de début : Mars 2020 **Date de fin :** Mars 2021

Date de la réunion du PAC : N / A

Brève description

Le projet proposé vise à renforcer la résilience des jeunes et des réfugiés djiboutiens vulnérables grâce à une approche multidimensionnelle qui s'attaque aux forces motrices identifiées de l'extrémisme violent. La République de Djibouti est sensible aux défis socio-économiques et à l'exclusion politique. La nation a été confrontée à de nombreux défis internes tels que la forte croissance démographique, le chômage élevé et l'augmentation du coût de la vie. Outre les défis internes, Djibouti a été exposé à des risques dus à des préoccupations politiques extérieures ; principalement liés à l'afflux de réfugiés en provenance des pays voisins parce que le gouvernement de Djibouti applique une politique d'ouverture pour accueillir des réfugiés. La population de Djibouti est touchée par l'extrême pauvreté en raison d'un manque de services sociaux de base et de possibilités d'emploi. Le taux de chômage des jeunes atteint près de 40% et cette situation d'emploi sévère a provoqué une frustration importante. Ce facteur pourrait déclencher l'extrémisme violent.

Le projet soutient le gouvernement de Djibouti dans la mise en œuvre de la « Vision Djibouti 2035 », qui identifie les priorités de développement et s'attaque au taux de chômage élevé en améliorant l'accès à l'information sur l'emploi et au développement des capacités des jeunes djiboutiens et des réfugiés. En renforçant les systèmes sociaux pour améliorer l'accès à l'information sur l'emploi et en cultivant les compétences professionnelles des jeunes et des réfugiés, le projet veillera à renforcer la cohésion sociale et les moyens de subsistance, qui sont directement liés à l'extrémisme violent.

En plus du plan de projet initial, le PNUD offre et fournit des services d'appui d'urgence à ceux qui sont touchés par la pandémie de COVID-19 à la demande du gouvernement de Djibouti. La composante du projet réaffectée se concentre sur l'évaluation des impacts causés par la crise, en fournissant aux entrepreneurs / propriétaires d'entreprise locaux des soutiens à la continuité des activités et en répondant aux besoins fondamentaux des groupes vulnérables tels que les femmes, les réfugiés, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Le projet contribuera directement à l'ODD 1 : Pas de pauvreté, l'ODD 4 : Éducation de qualité, l'ODD 8 : Travail décent et croissance économique, l'ODD 10 : Réduction des inégalités et l'ODD 16 : Paix, justice et institutions efficaces ; et contribuera indirectement à l'ODD 5 : Égalité entre les sexes et à l'ODD 17: Partenariats pour la réalisation des ODD.

Résultat contributif (UNDAF / CPD, RPD ou GPD) : Plan stratégique : éradiquer la pauvreté UNDAF : Résultat 1 CPD : Produit 1.1 ; Résultat 3.1 Résultat (s) indicatif (s) avec marqueur de genre ^{1.1} : Produit 1 : GEN 2 Produit 2 : GEN 2 Produit 3 : GEN 2	Total des ressources nécessaires :	500 000 USD		
	Total des ressources allouées :	PNUD TRAC :		
		Donateur :	500 000	
		Gouvernement :		
		En nature :		
	Non financé :			

Approuvé par (signatures)¹:

Gouvernement	Nom en caractères d'imprimerie: S.E. Monsieur Isman Ibrahim Robleh Signature  Date: 29/07/2020. 
PNUD - Partenaire d'exécution	Nom en caractères d'imprimerie: Madame. Fatima Elsheikh Signature  Date: 29/07/2020

¹ Remarque : ajustez les signatures si nécessaire

^{1.1}Le marqueur de genre mesure combien un projet investit dans l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Sélectionnez un pour chaque sortie : GEN3 (l'égalité des sexes comme objectif principal); GEN2 (l'égalité des sexes comme objectif important); GEN1 (Contribution limitée à l'égalité des sexes); GEN0 (Aucune contribution à la qualité des genres)

I. DEFI DE DEVELOPPEMENT (1/4 PAGE - 2 PAGES RECOMMANDEES)

La République de Djibouti est un petit pays multiethnique avec une population de plus de 950 000 habitants et 23% de la population vit dans l'extrême pauvreté. Djibouti maintient une politique d'ouverture aux réfugiés depuis plus de quatre décennies. En raison des crises au Yémen et dans les pays voisins, Djibouti a accueilli le nombre sans précédent de près de 30 000 réfugiés, ce qui représente plus de 3% de la population et l'une des densités les plus élevées au monde². En raison de la politique d'accueil des réfugiés, l'afflux de personnes met à rude épreuve les ressources et les infrastructures limitées du pays.

Djibouti a 73% de sa population qui a moins de 35 ans. La jeune nation a un potentiel de croissance économique. Pourtant, le taux de chômage y atteint près de 42%, dont 63% sont des jeunes. Les femmes sont moins susceptibles d'avoir un emploi (66%) que les hommes (34%). Les zones rurales (59%) sont les plus touchées par le taux de chômage, contrairement aux zones urbaines (37%). La disparité critique entre les sexes et sociétale a conduit à la malnutrition chez les enfants et à un manque d'accès aux services sociaux. Ces problèmes ont accru les griefs chez les jeunes.

Pour lutter contre le chômage des jeunes, le gouvernement de Djibouti a lancé « Djibouti Vision 2035 », qui identifie les priorités de développement et vise à atténuer le taux de chômage élevé chez les jeunes et à accélérer les activités commerciales pour progresser et devenir un pays à revenu intermédiaire. Conformément à la « Vision », Djibouti a développé une stratégie de croissance accélérée pour l'emploi sur cinq ans pour promouvoir l'emploi, connue sous le nom de SCAPE (2015-2019). La SCAPE identifie quatre priorités stratégiques : faciliter la croissance économique, la croissance du capital humain, le développement durable régional et la bonne gouvernance. Malgré la mise en œuvre de « Djibouti Vision 2035 » et de « SCAPE », le développement du secteur privé djiboutien est toujours en plein essor, et les petites et moyennes entreprises ont un accès limité aux prêts financiers afin de développer leurs activités. En outre, les écarts entre le niveau des compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché ont également entravé la croissance économique. Les disparités entre les sexes et socioéconomiques, ainsi que le chômage des jeunes, sont des défis que le gouvernement devrait relever.

Dans ce contexte, les jeunes et les chômeurs deviennent sensibles à la rhétorique des groupes terroristes, notamment Al Shabaab basé en Somalie. Djibouti et les intérêts internationaux à Djibouti tels que les bases militaires étrangères et les expatriés peuvent être des cibles légitimes d'Al Shabaab en raison de la participation de Djibouti à la Mission de maintien de la paix de l'Union africaine (AMISOM) et du soutien international au gouvernement de la Somalie. Pour cette raison, Al Shabaab a constamment menacé le pays et cela a entraîné un attentat-suicide en 2014 qui a visé les milieux internationaux dans un restaurant du centre-ville.

Al Shabaab a précédemment affiché des menaces publiques contre Djibouti. Leurs attaques terroristes aveugles continues ont été perpétrées dans les pays de la Corne de l'Afrique depuis le début de 2018. L'incident le plus récent s'est produit le 14 juillet 2019 à Kismayo (Somalie). Hormis Al Shabaab, Al-Qaïda et l'État islamique ont constamment dominé à l'intérieur du Yémen et en dehors pour mener des attaques terroristes. Djibouti reste l'une des principales routes pour ceux qui fuient le conflit au Yémen, mais il est très incertain de confirmer si des terroristes yéménites sont arrivés à Djibouti en tant que réfugiés déguisés. Peter Cherif, un membre affilié d'Al Qaeda Yémen, AQAP, a été arrêté à Djibouti en décembre 2018 sur la liste des « terroristes mondiaux expressément désignés ».

Outre les tensions liées au terrorisme extérieur, Djibouti a connu des disparités entre les groupes ethniques, les réfugiés et les communautés hôtes. Les conflits internes sont générés par des ressources rares. Par exemple, dans certains camps de réfugiés tels que Markazi, Ali Addé et Holl Holl, les réfugiés ont un meilleur accès aux ressources telles que l'eau potable, la nourriture, l'éducation et les services médicaux fournis par des aides étrangères. Les désaccords entre les

² Fiche d'information du HCR, juin 2019

réfugiés et les communautés hôtes se produisent souvent lorsque les autorités monopolisent et / ou hésitent à partager les ressources entre les groupes respectifs de personnes. Ces types de désaccords sont à l'origine de divergences internes et de disparités entre les groupes ethniques, les réfugiés et les communautés hôtes.

Dans l'ensemble, il est de la plus haute priorité de soutenir toutes les communautés. Le pays hôte devrait demeurer un pays sûr, géo-stratégiquement positionné et pacifique afin d'empêcher l'accroissement des disparités ethnologiques et de genre à l'avenir. Dans cet effort, le gouvernement de Djibouti a ciblé le chômage des jeunes comme l'un des défis les plus urgents que le pays doit relever.

Par conséquent, la création d'emplois, l'autonomisation des jeunes et des femmes, la stabilisation communautaire et l'édification d'une nation pour soutenir les personnes vulnérables sont nécessaires pour créer des sociétés plus résilientes et prévenir l'extrémisme violent chez les jeunes et les autres populations marginalisées. Tout en atteignant ces objectifs, le gouvernement devrait jouer un rôle essentiel pour assurer le bien-être social de ses citoyens, renforcer la cohésion sociale, établir des institutions résilientes et encourager l'inclusion politique, y compris les possibilités de participation active à la politique et un engagement civique efficace.

II. STRATEGIE (1/2 PAGE - 3 PAGES RECOMMANDEES)

L'objectif global de ce projet est de soutenir la stabilisation et le renforcement de la résilience des jeunes et des réfugiés aux prises avec le chômage grâce à une approche globale qui atténuera les risques d'extrémisme violent et renforcera la cohésion sociale. La théorie du changement de ce projet est également incluse dans la section V.

Résultat global du projet : une résilience accrue des jeunes et des réfugiés pour la stabilisation et la prévention de l'extrémisme violent par l'obtention d'emplois et l'avancement. Le projet consiste en trois produits clés pour atteindre le résultat :

Produit 1: Accès accru aux services locaux d'information sur l'emploi pour répondre aux besoins des jeunes et des groupes vulnérables.

Produit 2: Amélioration de la reprise sociale et économique et du soutien socio-économique des jeunes, des MPME et des personnes affectées par le COVID-19 à travers la fourniture des soins de santé et des services économiques nécessaires

Produit 3: Renforcement des capacités des organisations nationales à but non lucratif et facilitation de l'engagement civique avec les partenaires publics locaux.

Le projet contribuera aux résultats du programme pays 2018-2022 du PNUD à Djibouti, qui sont basés sur l'UNDAF :

Résultat 1 : Les populations les plus vulnérables ont un accès équitable aux opportunités d'emploi ;

Résultat 2 : L'accès aux services sociaux de base est amélioré, en particulier pour les populations et les groupes les plus vulnérables. Mis à part le résultat du programme pays, le résultat du projet est lié aux priorités nationales ; à savoir la croissance économique, la compétitivité et le rôle moteur du secteur privé (axe SCAPE 1), et le développement du capital humain (axe SCAPE 2) ainsi que la gouvernance publique et le développement des capacités (axe SCAPE 3). Le PNUD Djibouti jouera un rôle catalytique pour atteindre ces objectifs grâce aux interventions proposées.

Produit 1 : Accès accru aux services locaux d'information sur l'emploi pour répondre aux besoins des jeunes et des groupes vulnérables

Le projet aidera les jeunes et les réfugiés de Djibouti à acquérir suffisamment d'informations sur les possibilités d'emploi. Cela contribuera non seulement à cultiver leurs compétences professionnelles, mais aussi à créer un sentiment d'appartenance à leur propre société.

Le produit 1 se concentre sur l'amélioration de l'accès aux possibilités d'emploi pour les jeunes, la sensibilisation du gouvernement à comprendre le statu quo des situations d'emploi critiques chez les jeunes et à renforcer l'appropriation afin de résoudre ce problème de société. Les activités du projet pour le produit 1 feront le pont entre le gouvernement et les entreprises privées pour partager les informations sur l'emploi afin de toucher le plus grand nombre de jeunes possible et de faciliter les processus d'emploi fluides.

Le produit comprend également des activités qui développent les compétences professionnelles des jeunes ; en particulier, les jeunes nouvellement diplômés dans les villes, et mettent en place un mécanisme de stages pour jumeler les jeunes qualifiés avec des entités privées qui recherchent des ressources humaines productives. En plus des cours de développement des compétences et du lancement d'un système de placement, des possibilités d'apprentissage seront offertes aux jeunes pour qu'ils acquièrent les compétences commerciales et les manières nécessaires dans les situations d'emploi réelles des entreprises privées. Le produit 1 permettra aux acteurs actuellement fragmentés, les jeunes, le gouvernement et le secteur privé, de se rassembler et de travailler plus efficacement pour améliorer la compétitivité et la productivité des jeunes, ce qui conduira à la croissance économique à Djibouti.

Produit 2 : Promouvoir la reprise socio-économique pour ceux qui sont touchés par COVID-19 par la fourniture de services de soutien d'urgence

Le nombre de cas infectés par COVID-19 a progressé sensiblement à Djibouti et ce nombre risquerait d'augmenter et les activités économiques seraient plus gravement affectées. Il est certain que la plupart des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) ont déjà été influencées négativement par la pandémie pour les activités commerciales en suspens, la baisse des bénéfices, les chaînes de production suspendues et d'autres raisons diverses. La situation menace les MPME de cesser leurs activités et de les faire tomber dans le piège de la pauvreté à la fin. Hormis les MPME, les jeunes et les groupes vulnérables, notamment les réfugiés, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées sont également très exposés au risque d'être infectés et de souffrir de la pauvreté. Pour atténuer les impacts de COVID-19 pour ces groupes, des soutiens économiques et sanitaires urgents sont essentiels.

Dans le Produit 2, le PNUD offre des opportunités de formation et un soutien financier aux jeunes entrepreneurs afin qu'ils puissent surmonter les impacts du COVID-19 et développer leurs entreprises. En outre, le PNUD met en place une plateforme numérique où les jeunes entrepreneurs pourraient échanger des connaissances et expériences entre eux. Des opportunités de formation en ligne sont également proposées aux jeunes entrepreneurs.

L'objectif est de mieux connaître ces populations, mesurer les populations touchées et le degré de soutien apporté par l'assistance reçue à ces populations et identifier les besoins locaux en termes de soins de santé essentiels et de moyens de subsistance.

Produit 3 : renforcement des capacités des organisations nationales à but non lucratif et engagement civique avec les partenaires publics locaux

Pour s'attaquer aux problèmes de société, notamment le chômage, l'engagement civique est essentiel et le rôle des organisations à but non lucratif telles que les organisations de la société civile (OSC) et les organisations non gouvernementales (ONG) a été de plus en plus important à Djibouti et ailleurs pour développer une société démocratique. Djibouti est une nation exposée aux crises, notamment aux catastrophes naturelles, au terrorisme et aux conflits, et les organisations locales pourraient être les premiers intervenants à atténuer les effets de ces atrocités. Malgré leur important travail, le gouvernement de Djibouti et les organisations internationales disposent de peu d'information sur les OSC / ONG nationales et leur expertise. Le PNUD Djibouti mènera donc, avec le MASS, des enquêtes de cartographie pour identifier les organisations locales spécialisées dans

l'autonomisation des jeunes, la prévention de l'extrémisme violent, la cohésion sociale et d'autres domaines pertinents.

Les données seront catégorisées et stockées dans une plateforme de données et utilisées pendant la période du projet et à l'avenir pour répondre rapidement aux crises et renforcer la démocratisation à Djibouti. Sur la base de l'exercice de cartographie, le PNUD identifie les besoins des OSC et des entrepreneurs locaux, et conçoit des sessions de formation qui comblent les lacunes en matière de connaissance parmi celles-ci. Le PNUD présume que les OSC locales sont dotées de capacités limitées, de sorte que les sessions de formation peuvent contenir des contenus sur la planification stratégique, la communication et la collecte de fonds. En plus de ces sujets, les formateurs partagent leurs connaissances sur le développement des affaires avec les jeunes entrepreneurs sélectionnés dans l'activité 2.2.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS (1,5 A 5 PAGES RECOMMANDEES)

Résultats attendus

Produit 1 : L'accès aux services locaux d'information sur l'emploi a été amélioré pour répondre aux besoins des jeunes et des groupes vulnérables

Activité 1.1: *Offrir des programmes d'insertion professionnelle et d'apprentissage aux jeunes diplômés et aux jeunes non qualifiés*

Le développement des opportunités d'apprentissage et de formation est un besoin particulièrement urgent car il existe un écart de capacité important entre les jeunes au chômage et les ressources humaines que les employeurs à Djibouti recherchent. Pour combler le fossé, le PNUD, en collaboration avec le ministère du Travail, organise des sessions de formation intitulées «le programme d'insertion» qui permettent aux jeunes chômeurs d'acquérir les compétences dont ont besoin les employeurs et de faire correspondre les jeunes et les chefs d'entreprise. Suite à la formation, des jeunes formés sont attribués à travailler avec chaque employeur et à effectuer un apprentissage dans chaque lieu de travail. Le public cible est les jeunes chômeurs des quartiers pauvres de la ville de Djibouti. Ils ne sont pour la plupart pas dotés de qualifications et de diplômes d'enseignement supérieur. Le PNUD fournit de petites subventions et des assurances aux jeunes pour qu'ils puissent se déplacer et être financièrement couverts en cas de blessure ou de maladie pendant leur stage d'apprentissage.

Activité 1.2: *Mener des activités de sensibilisation sur la COVID-19 pour les responsables gouvernementaux et les personnes touchées par la COVID-19 afin de sensibiliser à la prévention de la maladie*

Le PNUD, en collaboration avec le ministère du travail, sensibilise 23 ministères à Djibouti pour atténuer les risques de la COVID-19 et leur fournir les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires. Le programme de sensibilisation comprend trois sessions différentes; 1) les mesures de prévention contre la COVID-19, 2) la continuité des activités et 3) l'application des désinfectants contre la COVID-19. Le PNUD organise une session de formation de 3 jours sur ces trois sujets et partage les connaissances avec les stagiaires pour leur compréhension plus approfondie des mesures de prévention contre la COVID-19. Outre la formation, le PNUD conçoit également des affiches de sensibilisation illustrant le lavage des mains, la désinfection et la distanciation sociale. Ces affiches seront exposées dans les locaux des 23 ministères afin qu'ils prennent plus conscience de l'atténuation des risques liés au COVID-19.

Produit 2: Promouvoir la reprise socio-économique des MPME et des personnes touchées par la COVID-19 grâce à la fourniture des soins de santé et des services économiques nécessaires

Les activités globales du produit 2 sont reprogrammées pour fournir les soutiens nécessaires aux groupes affectés par COVID-19. Ces activités prévues comme ci-dessous atténuent l'impact de la pandémie et renforcent la résilience des groupes cibles en prévenant les catastrophes et les crises à venir et en gérant les risques causés par la crise.

Activité 2.1: Réaliser des enquêtes numériques auprès des ménages pour identifier les options de moyens d'existence prioritaires dans la ville de Djibouti et les zones rurales

Dans des contextes de crise comme la pandémie de COVID-19, des analyses de situation rapides et des collectes de données sur les ménages touchés sont essentielles dans la planification et la programmation. Le PNUD utilise un numérique de bout en bout pour mobiliser des données fiables sur les ménages et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) qui sont les moteurs de l'économie à Djibouti et analyser le degré d'impact du COVID 19 sur ces entités et déterminer leurs besoins pour offrir des soutiens efficaces. Outre les MPME, le PNUD évalue dans les ménages les besoins des personnes vulnérables et à risque, notamment les réfugiés, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées. Les données collectées et analysées sont effectivement utilisées pour adapter les services et les packages de support aux MPME locales et aux populations vulnérables.

Activité 2.2: Soutenir les jeunes entrepreneurs et les OSC touchés par la COVID-19 en leur fournissant des micro-subventions et en les formant à développer des compétences commerciales résilientes aux crises

Le PNUD travaille avec les jeunes et les encourage depuis longtemps à Djibouti. Les jeunes entrepreneurs sont ambitieux et passionnés pour développer leur entreprise dans ce pays. Cependant, il existe encore un certain nombre de goulots d'étranglement qui entravent leur croissance, à savoir le manque de soutien financier et de formation professionnelle. Par conséquent, le PNUD, en collaboration avec le ministère des Affaires sociales et de la Solidarité (MASS), offre à plus de 200 jeunes entrepreneurs sélectionnés des opportunités de développement de compétences, y compris des sessions de formation où ils pourraient apprendre la comptabilité, le marketing, les achats, le leadership, etc.

Une fois qu'ils ont terminé les cours de développement des compétences, ils ont la possibilité de postuler à un concours d'entreprises. Les experts des affaires sélectionnent 5 entreprises exceptionnelles et accordent aux candidats sélectionnés des subventions de démarrage qui pourraient faire croître leur entreprise. Cette activité vise à encourager les entrepreneurs djiboutiens à cultiver leurs compétences commerciales et à améliorer leurs conditions de vie en réalisant plus de profits par eux-mêmes.

Activité 2.3: Aider les jeunes entrepreneurs à améliorer l'accès à l'information sur l'emploi et à développer leurs compétences grâce à un cours en ligne

La culture numérique est plus que jamais élevée chez les jeunes djiboutiens, en particulier chez les jeunes propriétaires d'entreprise et entrepreneurs pour développer leurs entreprises et réseaux. Ils utilisent diverses plateformes numériques pour augmenter leurs opportunités commerciales et améliorer leurs compétences. Pour répondre à leurs exigences élevées, le PNUD met en place une plateforme numérique où les jeunes entrepreneurs trouvent des emplois, des possibilités de formation, partagent leurs connaissances et leurs informations.

En améliorant l'accès à la plateforme, le PNUD en fait également la promotion par le biais des médias, notamment la télévision, les journaux, la radio et les médias sociaux. Outre la plateforme numérique, le PNUD propose des cours de formation en ligne gratuits sur le développement des entreprises aux gagnants du concours commercial afin qu'ils soient constamment motivés et apprennent davantage pour élargir leur esprit entrepreneurial.

Produit 3 : renforcement des capacités des organisations nationales à but non lucratif et engagement civique avec les partenaires publics locaux

Activité 3.1: Réaliser une cartographie pour identifier les OSC qui s'engagent dans les activités de relance économique, de cohésion sociale, d'inclusion et de gestion de crise

Le PNUD, en collaboration avec une ONG japonaise nommée ICAN, mène un exercice de cartographie pour identifier les organisations de la société civile (OSC) locales qualifiées pour répondre aux crises humanitaires et aux problématiques sociales les plus importantes, y compris la COVID-19, les crues soudaines, et d'autres catastrophes naturelles et conflits potentiels. Les données collectées sont stockées sur papier et sur une plateforme numérique afin que tous les collègues et ministères concernés puissent y accéder et en tirer profit pour répondre aux crises à venir.

Activité 3.2: Formation spécialisée pour développer les connaissances et les compétences du personnel et des volontaires des OSC / ONG

Tout au long du processus d'évaluation, le PNUD Djibouti conçoit et met en œuvre des cours de formation pour les organisations sélectionnées afin qu'elles acquièrent des compétences commerciales de base et des solutions pour résoudre les problèmes de société afin d'améliorer leur communication et autonomiser les jeunes et les personnes vulnérables.

Le PNUD Djibouti invite des experts possédant un large éventail de connaissances et d'expertise dans divers domaines thématiques tels que le leadership des jeunes, la paix, la cohésion sociale, la stabilisation et bien d'autres sujets. Les experts sont envoyés pour former les organisations à but non lucratif sélectionnées si nécessaire. Cette formation comprend également des contenus de développement des compétences pour les entrepreneurs. ICAN en tant qu'instructeur partage ses connaissances avec les entrepreneurs sélectionnés dans l'activité 2.2 et aide les jeunes à améliorer leurs compétences commerciales.

Ressources nécessaires pour atteindre les résultats escomptés

Le projet tirera parti du personnel et des ressources existants au PNUD Djibouti, appuyés par l'expertise mondiale et régionale du siège du PNUD RBAS à New York et du centre régional à Amman. En fonction des besoins, d'autres ressources et compétences seront déployées, comme indiqué dans le plan budgétaire en annexe.

Partenariats

1. Coordination et partenariats avec l'ONU

- a. **Agences des Nations Unies** : Le HCR est l'un des partenaires importants de l'ONU pour s'attaquer aux problèmes de migration. Comme « la Déclaration de Nairobi » publiée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), a appelé à une approche régionale globale pour lutter contre la crise migratoire en Afrique. Avec le HCR, le PNUD joue un rôle clé dans l'appui à la déclaration, en particulier dans les domaines des moyens de subsistance et de l'inclusion économique des réfugiés, des rapatriés et des communautés hôtes. En outre, le PNUD coordonne avec l'OMS, si nécessaire, l'évaluation des besoins, la collecte de données et la fourniture de services d'aide essentiels aux groupes de ciblage afin d'atténuer l'impact de COVID-19.

Le PNUD Djibouti coordonne avec le HCR la réalisation d'activités de subsistance locales dans les 5 régions où résident un nombre non identifié de migrants et / ou de réfugiés de Somalie, d'Éthiopie et du Yémen. Pour soutenir efficacement ceux qui ont fui leur propre pays, le PNUD Djibouti discute avec le HCR de ne pas dupliquer les activités et de travailler ensemble pour identifier les besoins locaux afin de minimiser les tensions entre migrants / réfugiés et communautés hôtes.

- b. **Institutions gouvernementales** : Ce projet sera mis en œuvre en étroite collaboration avec le gouvernement de Djibouti. Le ministère du Travail (MT), en particulier, jouera un rôle

important dans l'autonomisation des jeunes en améliorant leur employabilité, l'acquisition d'emplois et l'avancement. En outre, le Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité (MASS) cherchera également à soutenir autant de jeunes et de réfugiés que possible dans les zones urbaines et rurales en menant conjointement des enquêtes d'évaluation des besoins et une cartographie avec le PNUD Djibouti. Les deux ministères partageront des suggestions et des conseils avec le PNUD Djibouti en termes de contextes locaux, de conditions de sécurité et d'autres informations importantes afin que le projet soit mené à bien. Par ailleurs, la Chambre de Commerce représentant le secteur privé et en charge de la promotion de l'entrepreneuriat à Djibouti, dispensera des sessions de formation professionnelle et des formations sur le comportement au travail (notion de professionnalisme, d'intégrité et de respect de la hiérarchie).

2. Partenariats avec le Japon

- a. **La mise en œuvre du projet** : PNUD Djibouti s'associe à la JICA pour identifier les entreprises privées qui acceptent et développent les capacités des jeunes participant aux formations. Les experts de la JICA aident le PNUD Djibouti à développer les ordres du jour des ateliers de formation et le contenu de la formation afin que les jeunes participants acquièrent davantage de connaissances et de compétences pratiques en plus des bonnes pratiques commerciales.

En outre, le PNUD Djibouti collabore avec une ONG japonaise, l'ICAN spécialisée dans l'éducation et la migration pour promouvoir la participation et l'engagement des jeunes et des réfugiés dans diverses activités dans les zones rurales de Djibouti. L'ICAN est le principal partenaire de mise en œuvre qui se concentre spécifiquement sur la mise en œuvre des produits 2 et 3, y compris les enquêtes d'évaluation des besoins sur les moyens de subsistance des jeunes et des réfugiés ainsi que la promotion d'interventions menées par les communautés à travers des activités de sensibilisation dans les zones d'installation et les communautés hôtes. Le PNUD Djibouti collabore avec l'ICAN pour mener la plupart des activités au niveau local et diffuser des messages sur l'importance de l'emploi des jeunes ainsi qu'optimiser les impacts du projet pour les jeunes et les réfugiés.

- b. **Stratégie de communication** : Conformément au plan d'action du PNUD RBAS sur la visibilité au Japon, le PNUD coordonnera avec l'ambassade du Japon à Djibouti pour préparer un plan de communication et de visibilité pour la mise en œuvre du projet. Pour assurer la visibilité du financement japonais, le plan fournira un profil de projet et des mises à jour régulières sur le site Web du PNUD à Djibouti et sur les médias sociaux, en particulier dans la publication des histoires de réussite du projet. La reconnaissance (y compris les logos) sera faite dans les rapports, publications et autres documents et brochures d'information du public, avec une référence supplémentaire à la contribution japonaise dans les communiqués de presse et les discours relatifs aux événements. Le PNUD consultera étroitement l'ambassade du Japon tout au long du projet pour s'assurer qu'il est bien informé des activités et des réalisations du projet, et pour organiser les visites sur le terrain et la participation aux événements.

- c. **Visibilité et événements** : en tant que premier événement de visibilité, le PNUD Djibouti invitera l'Ambassadeur du Japon à Djibouti à la cérémonie d'ouverture du projet. En plus de la cérémonie, le PNUD Djibouti prévoit d'inviter les Ministres concernés sur les sites du projet pour présenter les activités et les progrès du projet pendant la période du projet. La participation de l'ambassade du Japon se fera sur les réseaux sociaux du PNUD à Djibouti et sur d'autres plateformes en ligne. La collaboration avec la JICA sur l'emploi des jeunes sera également mise en évidence à travers diverses plateformes telles que le site Web du PNUD, Twitter, Facebook et la Newsletter. Surtout, comme le PNUD, la JICA et les entreprises privées locales travaillent ensemble, le travail de coopération sera partagé avec le bureau de représentation du PNUD à Tokyo et diffusé au sein du réseau du secteur privé au Japon en tant que bonnes pratiques. Comme le gouvernement du Japon est un fervent partisan de l'autonomisation des jeunes et de l'entrepreneuriat, le PNUD, avec la JICA, espère présenter cette approche et ce projet comme étude de cas à présenter lors des conférences

/ forums, soulignant le soutien généreux du Japon dans la mise en œuvre du projet et l'analyse de la recherche qui maximise la visibilité du gouvernement du Japon.

- d. **Participation de ressortissants japonais au projet** : L'analyste de programme (JPO de 3e année), un(e) ressortissant(e) japonais(e), fournit un soutien à la gestion et à l'élaboration de politiques à l'équipe du PNUD en matière de sécurité communautaire et de cohésion sociale en Jordanie et soutient les projets relatifs aux moyens de subsistance et à la résilience. Elle gèrera ce projet en tant que spécialiste de programme, fournissant une expertise technique et une coordination sur la résilience, les moyens de subsistance, l'autonomisation des jeunes / genre et les problèmes en lien avec l'Indice de Développement Humain (IDH).

Risques et hypothèses

Outre les risques plus traditionnels liés à la capacité et à l'engagement des organisations partenaires, les principaux risques de ce projet comprennent des changements critiques dans l'environnement extérieur (c'est-à-dire le gouvernement et la société civile). Les autres risques et hypothèses sont les suivants (probabilité : P1-P5 où P5 est le plus élevé ; impact : I1-I5 où I5 est le plus élevé).

La description	Type	Probabilité et impact	Mesures d'atténuation	Propriétaire
Politique	L'instabilité politique et la situation sécuritaire imprévisible à Djibouti retarderont la progression des activités du projet	P 2 I 4	<ul style="list-style-type: none"> - Surveillance et suivi continus de la situation sécuritaire - Collaboration étroite avec l'UNDSS et les institutions de sécurité du gouvernement en cas d'augmentation du risque de problèmes de sécurité - En cas d'aggravation de la situation sécuritaire, les zones cibles seront modifiées pour assurer l'avancement des activités du projet dans un endroit plus sûr. 	PNUD
Politique	Manque de confiance entre le gouvernement et une société civile autonome	P 2 I 3	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des rencontres pour discuter des objectifs des projets et des collaborations possibles - Instaurer la confiance en entretenant un dialogue permanent entre le gouvernement et la société civile 	PNUD, gouvernement et société civile
Opérationnel	Faible engagement de la société civile et des communautés dans les activités du projet (formation au renforcement des capacités et participation aux initiatives communautaires)	P 2 I 3	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et réalisation d'un exercice de visibilité sur les interventions du PNUD - Approche participative et engagement des bénéficiaires potentiels dès le début de la mise en œuvre du projet - Bâtir des partenariats et une confiance plus solides entre le PNUD et les bénéficiaires potentiels - Offrir des incitations à participer aux activités / interventions du projet (autres que financières) 	Société civile et communautés
Opérationnel	Impossibilité d'accéder à des groupes cibles sur la base de critères de vulnérabilité (tels que les rapatriés et leurs familles) dans les zones d'installation	P 3 I 2	<ul style="list-style-type: none"> - Ciblage basé sur des critères de vulnérabilité et sur le ciblage par hotspot - Travailler à travers les OSC et OBC locales avec confiance et accès dans les communautés 	PNUD, OSC et OBC
Opérationnel	Réaction de la communauté en raison du soutien aux rapatriés et à leurs familles (perçue comme préférentielle)	P 3 I 3	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de communication élaboré - Travailler à travers les OSC et OBC locales avec confiance et accès dans les communautés 	PNUD, OSC et OBC
Institutionnel	Capacités limitées au MASS, au MT et au CoC en gestion de projet (c.-à-d.	P 3 I 2	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir le développement des capacités pour renforcer leurs compétences et leur compréhension en gestion de projet et financière 	GAM

	Maintenance de la plate-forme numérique, etc.)		<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une mise en œuvre, un suivi et des rapports transparents. - Assurer des communications régulières et structurer une ligne hiérarchique. 	
Environnement	Faible sensibilisation à l'environnement parmi les partenaires du projet, y compris le gouvernement, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires	P 2 I 2	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les participants à l'environnement. - Surveiller le processus de réhabilitation pour assurer sa conformité à l'environnement que possible. 	PNUD et partenaire d'exécution
Stratégique	Manque de volonté entre les acteurs humanitaires, du développement et de la consolidation de la paix de coopérer	P 2 I 4	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les acteurs à l'importance de la nouvelle façon de travailler - Dialogue attentif et continu visant à renforcer les partenariats 	Communautés internationales

Engagement des parties prenantes

Le projet repose sur des consultations et des collaborations étroites avec les principales institutions gouvernementales (à savoir le ministère du Travail, le Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité et la Chambre de commerce). Sur la base des évaluations précédentes et des analyses rapides effectuées et / ou à effectuer par le PNUD, les bénéficiaires cibles seront identifiés et sélectionnés parmi la société civile et les résidents de Djibouti, en particulier parmi les villages et les communautés hôtes dans les zones rurales. Au cours de la période de mise en œuvre du projet, le PNUD continuera à assurer la liaison et à collaborer avec les partenaires et bénéficiaires concernés du gouvernement et de la société civile, en particulier pour suivre et évaluer l'impact du projet.

Coopération Sud-Sud et triangulaire (SSC / TrC)

Le projet entend s'appuyer sur les meilleures pratiques internationales et régionales. Par exemple, le PNUD Djibouti adoptera de bonnes pratiques sur les moyens de subsistance, l'emploi des jeunes, la migration et les programmes / projets d'engagement civique dans les États arabes et les pays africains (c'est-à-dire le Soudan, le Liban, l'Ouganda, le Soudan du Sud), par conséquent, le PNUD Djibouti assurera une liaison proactive avec les collègues concernés de différents bureaux du PNUD et entités des Nations Unies pour tirer parti de leurs expériences et intensifier les enseignements tirés.

Connaissance

S'appuyant sur l'expérience et les enseignements tirés, le projet développera davantage les produits de connaissance, y compris le bulletin d'information, la recherche et les histoires de réussite sociale. Pendant la période de mise en œuvre du projet, les produits de ressources sur l'emploi des jeunes devraient être partagés et pleinement utilisés par les acteurs concernés, tels que la société civile, les institutions gouvernementales et les communautés internationales.

Durabilité et mise à l'échelle

Conformément aux priorités nationales, ce projet visera à renforcer les capacités nationales et à collaborer étroitement avec le gouvernement de Djibouti, en particulier le Ministère de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie (MEFI) et le Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité (MASS). Grâce au développement des compétences et à l'installation d'une plateforme d'information pour les ministères, les compétences et l'équipement seront maintenus et maintenus, ce qui conduira à la gouvernance durable même après la fin du projet.

Le PNUD coordonnera également avec d'autres parties prenantes concernées (OSC et communautés internationales) dans le domaine de l'emploi des jeunes, de la résilience et des moyens de subsistance, pour la mise en œuvre du projet, et développera les capacités des acteurs concernés en leur offrant diverses possibilités de formation. Ce faisant, le PNUD renforcera les capacités existantes, en particulier aux niveaux communautaire et gouvernemental, et garantira la durabilité des résultats du projet. L'intensification du projet, en particulier à différents endroits géographiques et à différents niveaux du gouvernement, est également au centre des résultats du projet.

IV. GESTION DE PROJET (1/2 PAGES - 2 PAGES RECOMMANDEES)

Rentabilité et efficacité

En utilisant une approche de gestion de portefeuille pour améliorer la rentabilité en tirant parti des activités et du partenariat avec différentes initiatives / projets, le PNUD Djibouti veillera à ce que ses dépenses soient rentables et efficaces.

Gestion de projet

Sous la direction et la supervision générales du représentant résident du PNUD à Djibouti, le projet sera géré par le gestionnaire de portefeuille de la jeunesse, de la résilience et du relèvement et assisté par un analyste de programme (JPO japonais de 3e année), rejoignant cet important portefeuille et un spécialiste de la communication.

Toutes les activités opérationnelles pour la mise en œuvre du projet sont gérées par une équipe opérationnelle dédiée, dirigée par un directeur opérationnel, soutenu par un responsable financier et un responsable des achats. En termes de partenariat, de communication et de visibilité, l'équipe du projet tiendra l'Ambassade du Japon et son personnel concerné informés à l'avance de tout événement, activité ou publication.

Cadre de résultats

RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS DE SORTIE3	LA SOURCE DE DONNÉES	BASELINE		CIBLES			MÉTHODES ET RISQUES DE COLLECTE DES DONNÉES
			Valeur	An	2020	2021	FINAL	
Produit 1 L'accès aux services locaux d'information sur l'emploi a été amélioré pour répondre aux besoins des jeunes et des groupes vulnérables	1.1 # de jeunes suivant le programme d'immersion.	PNUD	0	2019	70%	30%	100%	Rapports de projet
	1.1 Le niveau de compétences et de connaissances acquis augmenté chez les jeunes formés	PNUD	0	2019	0%	100%	100%	Enquête post-formation
	1.2 # des responsables gouvernementaux ayant participé aux formations pour acquérir des connaissances sur la prévention du COVID-19	PNUD	0	2019	0%	100%	100%	Enquête post-formation
	1.2 Niveau de connaissance des responsables gouvernementaux sensibilisés augmenté après les activités de sensibilisation	PNUD	N / A	2019	100%	0	100%	Rapports de projet
Sortie 2 Promouvoir la reprise socio-économique des MPME et des personnes touchées par le COVID-19 grâce à la fourniture des soins de santé et des services économiques nécessaires	2.1 Nombre de ménages et de MPME identifiés grâce à des enquêtes numériques	PNUD	N / A	2019	500	0	500	Enquête
	2.2 # d'entrepreneurs formés	PNUD	0	2019	100%	0	100%	Dossier de projet
	2.2 Niveau de connaissances augmenté des entrepreneurs sélectionnés après la formation	PNUD	0	2019	70%	30%	100%	Enquête post-formation
	2.3 # d'entrepreneurs ayant accès à la plateforme numérique	PNUD	0	2019	100	0	100	Dossier de projet
	2.3 # d'entrepreneurs qui suivent des formations en ligne	PNUD	N / A	2019	50	0	50	Registre de présence

³Il est recommandé que les projets utilisent des indicateurs de résultats du plan stratégique IRRF, le cas échéant, en plus des indicateurs de résultats spécifiques au projet. Les indicateurs doivent être ventilés par sexe ou pour d'autres groupes cibles, le cas échéant.

Produit 3 : renforcement des capacités des organisations nationales à but non lucratif et engagement civique avec les partenaires publics locaux	3.1 Mise en œuvre de l'exercice de cartographie pour identifier les ONG / OSC nationales qui s'engagent dans des activités sur la cohésion sociale, la paix, l'inclusion, etc. contribuant à la prévention de l'extrémisme violent	PNUD	N / A	2019	60%	40%	100%	Dossier de projet
	3.2 Nombre de participants qui suivent une formation spécialisée pour développer des connaissances et des compétences sur la gestion de crise et la résolution des problèmes de société	PNUD	N / A	2019	100	0	100	Registre de présence

V. CONTROLE ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation du PNUD, le projet sera suivi au moyen des plans de suivi et d'évaluation suivants:
[Remarque: les plans de suivi et d'évaluation devraient être adaptés au contexte du projet, si nécessaire]

Plan de surveillance

Activité de surveillance	Objectif	La fréquence	Action attendue	Les partenaires (si joint)	Coût (si seulement)
Suivre la progression des résultats	Les données d'avancement par rapport aux indicateurs de résultats dans le RRF seront collectées et analysées pour évaluer les progrès du projet dans la réalisation des résultats convenus.	Trimestriellement ou selon la fréquence requise pour chaque indicateur.	Les progrès plus lents que prévu seront traités par la direction du projet.		
Surveiller et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer la réalisation des résultats escomptés. Identifier et surveiller les actions de gestion des risques à l'aide d'un journal des risques. Cela comprend les mesures et les plans de surveillance qui auraient pu être requis conformément aux normes sociales et environnementales du PNUD. Les audits seront menés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestriel	Les risques sont identifiés par la gestion de projet et des mesures sont prises pour gérer les risques. Le journal des risques est activement tenu à jour pour garder une trace des risques identifiés et des mesures prises.		
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les leçons seront capturées régulièrement, ainsi que activement extraites d'autres projets et partenaires et réintégrées dans le projet.	Au moins une fois par an	Les leçons pertinentes sont saisies par l'équipe de projet et utilisées pour éclairer les décisions de gestion.		
Assurance qualité annuelle du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour identifier les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de	Annuellement	Les points forts et les points faibles seront examinés par la direction du projet et utilisés pour éclairer les décisions		

	décisions de gestion pour améliorer le projet.			visant à améliorer la performance du projet. Les données de performance, les risques, les leçons et la qualité seront discutés par le comité de projet et utilisés pour apporter des corrections de cap.	
Examiner et apporter des corrections de cours	Examen interne des données et des preuves de toutes les actions de surveillance pour éclairer la prise de décision.	Au moins une fois par an			
Rapport de projet	Un rapport d'étape sera présenté au conseil d'administration du projet et aux principales parties prenantes, composé de données d'avancement montrant les résultats atteints par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des produits, du résumé annuel de l'évaluation de la qualité du projet, d'une mise à jour des risques avec des mesures d'atténuation et de tout rapports d'évaluation ou d'examen préparés au cours de la période.	Annuellement et à la fin du projet (rapport final)			
Examen du projet (Project Board)	Le mécanisme de gouvernance du projet (c.-à-d. Le comité de projet) tiendra des examens réguliers du projet pour évaluer la performance du projet et examinera le plan de travail pluriannuel pour assurer une budgétisation réaliste pendant la durée du projet. Au cours de la dernière année du projet, le conseil d'administration du projet procédera à un examen de fin de projet pour saisir les enseignements tirés et discuter des possibilités d'extension et de socialiser les résultats du projet et les enseignements tirés avec les publics concernés.	Précisez la fréquence (c.-à-d. Au moins une fois par an)		Tout problème de qualité ou progrès plus lent que prévu doit être discuté par le comité de projet et les mesures de gestion convenues pour résoudre les problèmes identifiés.	

Plan d'évaluation⁴

Titre de l'évaluation	Partenaires (si conjoints)	Résultat du plan stratégique connexe	Résultats UNDAF / CPD	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation	Coût et source de financement
par exemple, évaluation à mi-parcours	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A

⁴ Facultatif, si nécessaire

VI. PLAN DE TRAVAIL PLURIANNUEL ⁵⁶

Tous les coûts programmatiques et opérationnels prévus pour soutenir le projet, y compris l'efficacité du développement et les modalités d'appui à la mise en œuvre, doivent être identifiés, estimés et entièrement chiffrés dans le budget du projet au titre des produits concernés. Cela comprend les activités qui soutiennent directement le projet, telles que la communication, les ressources humaines, les achats, les finances, l'audit, les conseils en matière de politiques, l'assurance qualité, les rapports, la gestion, etc. Tous les services directement liés au projet doivent être divulgués de manière transparente dans le document de projet.

RÉSULTATS ATTENDUS	ACTIVITÉS PRÉVUES	Budget prévu par année		PARTIE RESPONSABLE	Partenaires national		
		2020	2021		Funding Source	Budget Description	Amount
Produit 1 L'accès aux services locaux d'information sur l'emploi a été amélioré pour répondre aux besoins des jeunes et des groupes vulnérables <i>Indicateur genre: GEN 2</i>	<i>Activité 1.1: Offrir des programmes d'insertion professionnelle et des apprentissages aux jeunes diplômés et aux jeunes non qualifiés</i>			MT	Japon	Coûts du programme d'insertion	\$ 150,000
						Coordinateur du projet international	\$ 42,500
		<i>Activité 1.2: Mener des activités de sensibilisation au COVID-19 pour les responsables gouvernementaux et les personnes touchées par la COVID-19 afin de sensibiliser à la prévention de la maladie</i>			MT	Japon	
Sous-total pour le produit 1							\$ 232,500

⁵ Les définitions et classifications des coûts des programmes et des coûts d'efficacité du développement à imputer au projet sont définies dans la décision DP / 2010/32 du Conseil d'administration

⁶ Les modifications d'un budget de projet affectant la portée (extrants), la date d'achèvement ou les coûts estimatifs totaux du projet nécessitent une révision formelle du budget qui doit être signée par le comité de projet. Dans d'autres cas, le gestionnaire de programme du PNUD seul peut signer la révision à condition que les autres signataires n'y aient pas d'objection. Cette procédure peut être appliquée par exemple lorsque le but de la révision est uniquement de rééchelonner les activités sur plusieurs années.

Produit 2: Promouvoir la reprise socio-économique des MPME et des personnes touchées par le COVID-19 grâce à la fourniture des soins de santé et des services économiques nécessaires <i>Indicateur genre: GEN 2</i>	Activité 2.1: Réaliser des enquêtes numériques auprès des ménages pour identifier les options de moyens d'existence prioritaires dans la ville de Djibouti et les zones rurales			MASS	Japon	Enquêtes numériques auprès des MPME et des ménages (COVID)	\$ 40,000
	Activité 2.2: Soutenir les jeunes entrepreneurs et OSC touchés par le COVID-19 en leur fournissant des micro-subsidies et en les formant à développer des compétences commerciales résilientes aux crises			MASS	Japon		\$ 80,000 (\$15000 seront reconstitués de quelque part car ils ont déjà été dépensés)
	Activité 2.3: Aider les jeunes entrepreneurs à améliorer l'accès à l'information sur l'emploi et à développer leurs compétences grâce à un cours en ligne			MASS	Japon		\$ 9,508
Sous-total pour le produit 2							\$ 95,000
Produit 3 : renforcement des capacités des organisations nationales à but non lucratif et engagement civique avec les partenaires publics locaux <i>Indicateur genre : GEN 2</i>	Activité 3.1: Réaliser une cartographie pour identifier les OSC qui s'engagent dans des activités de relance économique, de cohésion sociale, d'inclusion et de gestion de crise			MASS	Japon	Cartographie des coûts (formation à l'enquête, véhicules, papeterie, appareils numériques)	\$ 6,208
						Coordinateur de projet international	\$ 42,500
	<i>Activité 3.2: Formation spécialisée pour développer les connaissances et les compétences du personnel et des volontaires des OSC / ONG</i>			MASS	Japon	Atelier et conférence	\$ 48,000
Sous-total pour le produit 3							\$ 171,216
Total des extraits							\$ 458,716

	Allocation pour MT	\$232,500
	Allocation pour MASS	\$226,216
1% Prélèvement	1%	\$ 4,587
Service de gestion globale	8%	\$ 36,697
TOTAL		500,000

VII. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Ce projet sera mis en œuvre par le PNUD selon la modalité de mise en œuvre directe (DIM), et le PNUD agira en tant qu'agence d'exécution et d'exécution. Le projet sera mis en œuvre en étroite coopération avec différents partenaires, afin de mobiliser leurs différents processus d'élaboration des politiques, de prise de décision, de consultation, de mobilisation communautaire, de mobilisation des ressources, de mise en œuvre, de suivi, de supervision, de lobbying, de capacités d'influence politique et / ou de mandats.

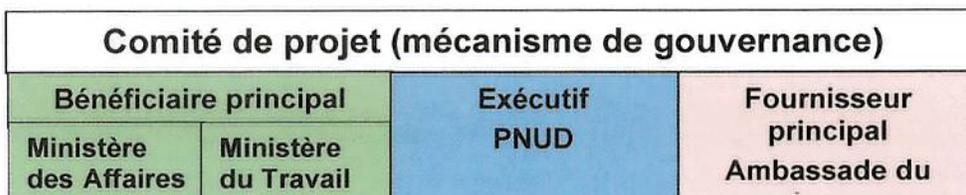
Pour faciliter le suivi de la gestion et les rapports sur le projet, les dispositions de gestion seront les suivantes.

Comité de projet / comité directeur sera coprésidé par le gouvernement et le PNUD, avec une représentation de l'ambassade du Japon à Djibouti. Le Conseil / Comité directeur fournira une orientation générale et des orientations stratégiques, surveillera les progrès et approuvera les plans de travail et approuvera les mesures de gestion pour faire face aux risques spécifiques soulevés par le PNUD. Le conseil d'administration / comité directeur approuve également la couverture géographique et les critères de sélection des bénéficiaires, examine et adopte les modalités de mise en œuvre. Le conseil d'administration se réunira semestriellement ou selon les besoins.

Les fonctions d'assurance projet il appartient à l'équipe de gestion du projet de suivre les actions de gestion, de suivre les indicateurs de progrès, d'effectuer des activités de suivi régulières, de s'assurer que les fonds sont mis à la disposition du projet pour les résultats escomptés et que les ressources confiées au PNUD sont utilisées de manière appropriée.

En étroite collaboration avec l'équipe de gestion axée sur les résultats du PNUD Djibouti, le suivi et l'évaluation des activités et des résultats du projet seront effectués régulièrement par l'équipe du projet.

Structure d'organisation du projet



VIII. CONTEXTE JURIDIQUE

[REMARQUE : veuillez choisir l'une des options suivantes, le cas échéant. Supprimer toutes les autres options du document]

Option a. Lorsque le pays a signé le Contrat d'assistance de base standard (SBAA)

Ce document de projet sera l'instrument mentionné comme tel à l'article 1 de l'accord type d'assistance de base entre le gouvernement de (pays) et le PNUD, signé le (date). Toutes les références dans la SBAA à « Agence d'exécution » seront réputées faire référence à « Partenaire d'exécution ».

Ce projet sera mis en œuvre par [le PNUD] (« partenaire d'exécution ») conformément à son règlement financier, ses règles, ses pratiques et ses procédures uniquement dans la mesure où il ne contrevient pas aux principes du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un partenaire de mise en œuvre ne fournit pas les orientations requises pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace, la gouvernance financière du PNUD s'applique.

IX. GESTION DES RISQUES

[REMARQUE : veuillez choisir l'une des options suivantes qui correspond à la modalité de mise en œuvre du projet. Supprimez toutes les autres options.]

Option b. PNUD (DIM)

1. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, se conformera aux politiques, procédures et pratiques du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies (UNSMS).
2. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, déploiera tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun des [fonds du projet]⁷ [Fonds du PNUD reçus conformément au descriptif de projet]⁸ sont utilisés pour fournir un soutien à des individus ou des entités associés au terrorisme et que les bénéficiaires de tout montant fourni par le PNUD en vertu des présentes ne figurent pas sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible via http://www.un.org/sc/committee/1267/qa_sanctions_list.shtml. Cette disposition doit être incluse dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus dans le cadre du présent document de projet.
3. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée grâce à l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (<http://www.undp.org/ses>) et du mécanisme de responsabilisation qui s'y attachent (<http://www.undp.org/secu-srm>).
4. Le PNUD en tant que partenaire de mise en œuvre : (a) mènera les activités liées au projet et au programme d'une manière compatible avec les normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettra en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour que le projet ou programme se conforme à ces normes, et (c) s'engagera de manière constructive et en temps opportun pour répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées par le biais du mécanisme de responsabilisation. PNUD s'efforcera de s'assurer que les communautés et les autres parties prenantes du projet sont informées et ont accès au mécanisme de responsabilisation.

⁷ À utiliser lorsque le PNUD est le partenaire d'exécution

⁸ À utiliser lorsque l'ONU, un fonds / programme des Nations Unies ou une agence spécialisée est le partenaire d'exécution

5. Tous les signataires du document de projet coopéreront de bonne foi à tout exercice visant à évaluer tout programme ou engagement lié au projet ou la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela comprend l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.
6. Le PNUD, en tant que partenaire d'exécution, veillera à ce que les obligations suivantes lient chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire :
 - a. Conformément à l'article III de la SBAA [ou aux dispositions supplémentaires du document de projet], la responsabilité de la sûreté et de la sécurité de chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et son personnel et ses biens, ainsi que les biens du PNUD sous la garde de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire, incombent à cette partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire. À cette fin, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire doit:
 - i. mettre en place un plan de sécurité approprié et maintenir le plan de sécurité, en tenant compte de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est mené;
 - ii. assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.
 - b. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de proposer des modifications au plan si nécessaire. Le défaut de maintenir et de mettre en œuvre un plan de sécurité approprié tel que requis ci-dessous sera considéré comme une violation des obligations de la partie responsable, du sous-traitant et du sous-bénéficiaire en vertu du présent document de projet.
 - c. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire prendra les mesures appropriées pour empêcher le détournement de fonds, la fraude ou la corruption, par ses fonctionnaires, consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires dans la mise en œuvre du projet ou programme ou de l'utilisation des fonds du PNUD. Il veillera à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et de lutte contre la fraude soient en place et appliquées pour tous les financements reçus du PNUD ou par son intermédiaire.
 - d. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du document de projet, s'appliquent chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire : (a) Politique du PNUD sur la fraude et autres pratiques de corruption et (b) Lignes directrices du Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire accepte les exigences des documents ci-dessus, qui font partie intégrante du présent document de projet et sont disponibles en ligne sur www.undp.org.
 - e. Si une enquête est nécessaire, le PNUD mènera des enquêtes sur tout aspect de ses programmes et projets. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire fournira sa pleine coopération, notamment en mettant à disposition du personnel, la documentation pertinente et en (et les locaux de ses consultants, sous-traitants et sous-bénéficiaires), à des fins raisonnables et à des conditions raisonnables qui peuvent être nécessaires aux fins d'une enquête. En cas de limitation du respect de cette obligation, le PNUD le consultera pour trouver une solution.
 - f. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera sans délai le PNUD en tant que partenaire de mise en œuvre en cas d'incidence d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en toute confidentialité.

Lorsqu'il prend connaissance qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire informera le représentant résident du PNUD / chef de bureau, qui informera sans délai le Bureau de l'audit et des enquêtes du PNUD. Il fournira des mises à jour régulières au chef du PNUD dans le pays et à l'OAI sur l'état et les mesures relatives à ces enquêtes.

g. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement de la part de la partie responsable, du sous-traitant ou du sous-bénéficiaire de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou autrement payés autrement qu'en conformité avec les termes et conditions du présent document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû à la partie responsable, au sous-traitant ou au sous-bénéficiaire en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminuera ni ne réduira les obligations des parties responsables, sous-traitants ou sous-bénéficiaires en vertu du présent document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire convient que les donateurs au PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités du présent projet Document, peut chercher à recourir à cette partie responsable, sous-traitant ou sous-bénéficiaire pour le recouvrement de tout fonds déterminé par le PNUD comme ayant été utilisé de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou autrement payé autrement qu'en conformité avec les termes et conditions du Document de projet.

Remarque : Le terme « Document de Projet » tel qu'il est utilisé dans cette clause sera réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du Document de Projet, y compris ceux avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-bénéficiaires.

- h. Chaque contrat émis par la partie responsable, le sous-traitant ou le sous-bénéficiaire en relation avec le présent document de projet doit comprendre une disposition selon laquelle aucun frais, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ou autres paiements, autres que ceux indiqués dans la proposition, n'ont été accordés, reçus ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds de celui-ci coopère à toutes les enquêtes et audits après paiement.
- i. Si le PNUD saisit les autorités nationales compétentes pour une action en justice appropriée pour tout acte répréhensible allégué lié au projet ou au programme, le gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur ces faits et engagent des poursuites judiciaires appropriées contre toutes les personnes qui auraient participé aux actes répréhensibles, récupérer et restituer les fonds récupérés au PNUD
- j. Chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire doit veiller à ce que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Gestion des risques » soient transmises à ses sous-traitants et sous-bénéficiaires et que toutes les clauses de cette section intitulées « Clauses standard de gestion des risques » sont reflétés de manière adéquate, mutatis mutandis, dans tous ses sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

1. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement par le partenaire d'exécution de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement payés autrement qu'en conformité avec les termes et conditions du présent document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au partenaire d'exécution en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminuera ni ne réduira les obligations du partenaire d'exécution au titre du présent document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le partenaire d'exécution convient que les donateurs au PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités au titre du présent document de projet, peuvent recourir à le partenaire de mise en œuvre pour le recouvrement de tout fonds déterminé par le PNUD comme ayant été utilisé de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou autrement payé autrement qu'en conformité avec les termes et conditions du document de projet.

Remarque : Le terme « document de projet » tel qu'il est utilisé dans la présente clause sera réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du document de projet, y compris ceux avec le partenaire de mise en œuvre, les parties responsables, les sous-traitants et les sous-bénéficiaires.

2. Chaque contrat émis par le partenaire de mise en œuvre en relation avec le présent document de projet doit comprendre une disposition selon laquelle aucun frais, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ou autres paiements, autres que ceux indiqués dans la proposition, n'ont été donnés, reçus ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire d'exécution coopère à toutes les enquêtes et audits après paiement.
3. Si le PNUD saisit les autorités nationales compétentes pour une action en justice appropriée pour tout acte répréhensible allégué lié au projet, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur ce dernier et engagent des poursuites judiciaires appropriées contre toutes les personnes qui auraient participé à l'acte répréhensible, récupérer et restituer tous les fonds récupérés au PNUD.
4. Le partenaire de mise en œuvre doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Clauses standard de gestion des risques » sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et que toutes les clauses de cette section intitulées « Gestion des risques » sont incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

1. Le partenaire de mise en œuvre et le PNUD s'informeront rapidement en cas d'incident d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption en toute confidentialité.

Lorsque le partenaire de mise en œuvre apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude ou corruption présumée, le partenaire de mise en œuvre informera le représentant résident du PNUD / chef de bureau, qui en informera rapidement le bureau du PNUD de l'audit et des enquêtes (OAI). Le partenaire de mise en œuvre fournira des mises à jour régulières au chef du PNUD dans le pays et à l'OAI de l'état et des mesures relatives à cette enquête.

2. *Choisissez l'une des trois options suivantes :*

Option 1 : Le PNUD aura droit à un remboursement par le partenaire d'exécution de tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par fraude ou corruption, ou autrement

payés autrement qu'en conformité avec les termes et conditions du présent document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au partenaire d'exécution en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD ne diminuera ni ne réduira les obligations du partenaire d'exécution au titre du présent document de projet.

Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le partenaire d'exécution convient que les donateurs au PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités au titre du présent document de projet, peuvent recourir à le partenaire de mise en œuvre pour le recouvrement de tout fonds déterminé par le PNUD comme ayant été utilisé de manière inappropriée, y compris par la fraude ou la corruption, ou autrement payé autrement qu'en conformité avec les termes et conditions du document de projet.

Remarque : Le terme « Document de Projet » tel qu'il est utilisé dans cette clause sera réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent à la suite du Document de Projet, y compris ceux avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-bénéficiaires.

3. Chaque contrat émis par le partenaire de mise en œuvre en relation avec le présent document de projet doit comprendre une disposition selon laquelle aucun frais, gratifications, rabais, cadeaux, commissions ou autres paiements, autres que ceux indiqués dans la proposition, n'ont été donnés, reçus ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire d'exécution coopère à toutes les enquêtes et audits après paiement.
4. Si le PNUD saisit les autorités nationales compétentes pour une action en justice appropriée pour tout acte répréhensible allégué lié au projet, le Gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur ce dernier et engagent des poursuites judiciaires appropriées contre toutes les personnes qui auraient participé à l'acte répréhensible, récupérer et restituer tous les fonds récupérés au PNUD.
5. Le partenaire de mise en œuvre doit s'assurer que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée « Clauses standard de gestion des risques » sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-bénéficiaire et que toutes les clauses de cette section intitulées « Gestion des risques » sont incluses, *mutatis mutandis*, dans tous les sous-contrats ou sous-accords conclus à la suite du présent document de projet.

Clauses spéciales. En cas de partage des coûts par le gouvernement dans le cadre du projet, les clauses suivantes doivent être incluses :

1. Le calendrier des paiements et les détails du compte bancaire du PNUD.
2. La valeur du paiement, s'il est effectué dans une monnaie autre que le dollar des États-Unis, sera déterminée en appliquant le taux de change opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date du paiement. En cas de changement du taux de change opérationnel des Nations Unies avant que le PNUD n'utilise pleinement le paiement, la valeur du solde des fonds encore détenu à ce moment sera ajustée en conséquence. Si, dans un tel cas, une perte de valeur du solde des fonds est constatée, le PNUD informera le Gouvernement en vue de déterminer si un financement supplémentaire pourrait lui être fourni. Si ce financement supplémentaire n'est pas disponible, l'assistance à fournir au projet peut être réduite, suspendue ou résiliée par le PNUD.
3. Le calendrier des paiements ci-dessus tient compte de l'exigence selon laquelle les paiements doivent être effectués avant la mise en œuvre des activités prévues. Il peut être modifié pour être cohérent avec l'avancement de l'exécution du projet.
4. Le PNUD recevra et administrera le paiement conformément aux règlements, règles et directives du PNUD.

5. Tous les comptes et états financiers doivent être exprimés en dollars américains.
6. Si des augmentations imprévues des dépenses ou des engagements sont attendues ou réalisées (que ce soit en raison de facteurs inflationnistes, de fluctuations des taux de change ou d'imprévus), le PNUD soumettra au gouvernement en temps opportun une estimation supplémentaire indiquant le financement supplémentaire qui sera nécessaire. Le gouvernement fera de son mieux pour obtenir les fonds supplémentaires nécessaires.
7. Si les paiements susmentionnés ne sont pas reçus conformément au calendrier de paiement, ou si le financement supplémentaire requis conformément au paragraphe [] ci-dessus n'est pas fourni par le gouvernement ou d'autres sources, l'assistance à fournir au projet au titre du présent accord peut être réduit, suspendu ou supprimé par le PNUD.
8. Tout revenu d'intérêt attribuable à la contribution sera crédité sur le compte du PNUD et sera utilisé conformément aux procédures établies du PNUD.

Conformément aux décisions et directives du Conseil d'administration du PNUD:

La contribution est prélevée :

- (a) 8% de recouvrement des coûts pour la fourniture d'un appui à la gestion générale (GMS) par le siège du PNUD et les bureaux de pays
 - (b) Coût direct des services d'appui à la mise en œuvre (SSI) fournis par le PNUD et / ou une entité d'exécution / partenaire d'exécution.
9. La propriété des équipements, fournitures et autres biens financés par la contribution appartient au PNUD. Les questions relatives au transfert de propriété par le PNUD seront déterminées conformément aux politiques et procédures pertinentes du PNUD.
 10. La contribution est soumise exclusivement aux procédures d'audit interne et externe prévues par le règlement financier, les règles et directives financières du PNUD. »